



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25068444

Déposé / Reçu le

22 MAI 2025

**Greffe
au greffe du tribunal de l'entreprise**

N° d'entreprise : **0474 339 007**

Nom

(en entier) : **URGO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Ruisbroek 76 - 1180 Bruxelles**

**Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 08
avril 2025 / Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires du 24 avril 2025**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 AVRIL 2025

(iv) Proposition de renouvellement du mandat du Commissaire

Le Conseil d'administration prend acte de l'expiration, à l'issue de la présente assemblée générale, du mandat du Commissaire, la société Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises représentée par Monsieur François COLLIE, et propose à l'assemblée générale des actionnaires de le renouveler pour un terme de 3 ans venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2027. Les honoraires pour ce mandat de Commissaire s'élèveront à € 17.000 par an, indexés. Le montant s'entend hors TVA, hors contributions légales au Collège de Supervision, et hors frais administratifs exposés pour compte de la société. Le cabinet Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises désigne François Collie, réviser d'entreprises associé, comme représentant permanent dans cette mission.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DU 24 avril 2025**

**CINQUIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE ET
REMUNERATION**

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire, la société Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL (BE 0428.837.889) (B00021), pour un terme de 3 ans venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2027. Les honoraires sont fixés à 17.000 EUR. Ce montant sera indexé et s'entend hors TVA, hors contributions liées à la Supervision publique et frais administratifs exposés pour compte de la société. Forvis Mazars Réviseurs d'entreprises SRL désigne Monsieur François Collie, réviser d'entreprises (A02317), comme représentant permanent dans cette mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Briac LE LOUS
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/05/2025 - Annexes du Moniteur belge